



Franchise et location-gérance : mode d'emploi

OBJECTIFS

- Appréhender les opportunités et contraintes résultant de la coexistence d'un contrat de franchise et d'un contrat de location-gérance
- Placer la location-gérance dans l'environnement juridique spécifique de la franchise "métissée"
- Analyser les clauses essentielles du contrat de location-gérance
- Apprendre à anticiper et à gérer les situations précontentieuses et contentieuses en cours de contrat et à l'issue de la relation contractuelle

CETTE FORMATION S'ADRESSE

Aux juristes, responsables juridiques, directeurs de réseaux, directeurs franchise, responsables financiers et toute personne impliquée dans la relation contractuelle franchiseur/franchisé.

PROGRAMME

- 1. La formation du contrat de location-gérance**
 - Indivisibilité entre contrat de franchise et contrat de location-gérance
 - Environnement juridique
 - Information précontractuelle spécifique
 - Les droits et obligations du propriétaire du fonds de commerce à l'égard du bailleur
 - Condition d'exploitation du fond, objet du contrat, par le bailleur (articles L.144-3 et L.144-4 du Code du commerce : règle des deux ans)
- 2. Les clauses essentielles du contrat de location-gérance**
 - Les aménagements
 - Le matériel
 - La redevance
 - L'obligation d'assistance et de conseil
 - La renonciation à l'application de l'article 1719 du Code Civil
 - Les obligations du locataire-gérant
 - Les garanties
 - Les écueils : le déséquilibre significatif (article 1171 du Code Civil, article L.442-6, 1, 2° du Code du commerce devenu article L442-1, 1, 2°)
 - Le risque de dépendance économique (article 1143 du Code Civil)
- 3. L'extinction du contrat de location-gérance**
 - Les clauses portant sur une promesse de vente du fonds de commerce au locataire-gérant
 - Le sort des aménagements en fin de location-gérance
 - Les obligations post-contractuelles
 - Le règlement des litiges
 - Le sort des salariés (article L.1244-1 du Code du travail)
 - Les conséquences d'une procédure collective ouverte à l'encontre du franchisé
- 4. La problématique de la requalification du contrat de location-gérance**
 - Requalification en bail commercial
 - Requalification en contrat de travail (lien de subordination)
 - Application du droit du travail (article L.7321-2 du Code du Travail)

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- L'approche concrète, illustrée par de nombreux exemples nourris par la jurisprudence.
- L'animation par un avocat expert de la FFF et spécialisé dans le droit de la franchise.

MODALITÉS PRATIQUES

Durée :
1 jour

Lieu :
FFF - 29, bld de Courcelles
75008 Paris

Prix :

- 400€ HT (480€ TTC) pour les adhérents à la FFF
- 500€ HT (600€ TTC) pour les non adhérents

Contact :
Boris Flèche :
b.fleche@franchise-fff.com

ou sur le site :
www.formation-franchise.com

DATE

- 14 juin 2019